

# Référents en déontologie académique : ont-ils confiance en eux ?

Publié dans : *L'urgence de l'intégrité académique*, M. Bergadaà et P. Peixoto (dirs.).  
Collection Questions de société, Editions EMS, 2021, pp 35-54.

Michelle Bergadaà, professeure émérite, Université de Genève, présidente de l'IRAFPA

Paulo Peixoto, professeur, Université de Coimbra

## 1. Introduction

Nous savons tous qu'une minorité des cas de fraude et de plagiat nous est connue et que la face cachée de l'iceberg demeure invisible. Mais la question, inutilement perturbante, n'est pas de savoir combien de cas passent entre les mailles du filet. Il n'y aurait aucun attrait à mettre nos compétences d'observateurs dans notre monde académique à révéler davantage ces faits. La question qui se pose à nous, chercheurs des sciences de l'intégrité, est de savoir comment aider les hommes et les femmes qui ont choisi de devenir des « référents en déontologie académique » (RDA)<sup>1</sup>, à accomplir leur mission.

Qu'entendons-nous par « référents en déontologie académique » ? La déontologie, pour Bentham, est ce mouvement qui accompagne l'exercice de la profession (Stuart Mill, 1998). La déontologie naît des conflits entre des devoirs qui surgissent dans l'exercice du métier. Or, il n'y a pas dans notre profession de chercheurs et d'enseignants des codes de déontologie consistants et partagés, comme il y en a dans des professions telles que la médecine ou l'architecture, par exemple. D'autre part, il convient de noter que les fonctions de professeur et de chercheur sont elles-mêmes en conflit récurrent entre elles. Dans cette mesure, le métier d'enseignant-chercheur est particulièrement source de conflits de devoirs. Nous savons que les délinquants de la connaissance usent de petites pratiques déloyales au quotidien dans une grande indifférence et un sentiment d'impunité (Almeida *et al.*, 2015).

Bramstedt (2020) classe en trois catégories ceux qu'elle nomme « agents d'intégrité » : les « *watchdogs* », « *lap dogs* » et les « *dead dogs* » selon leur degré d'implication dans leur fonction. Selon elle, tous les agents d'intégrité peuvent souffrir si des actes institutionnels leur semblent contraires à leur éthique personnelle. L'auteure constate que les « *watchdogs* », loyaux, fiables et travailleurs, peuvent également ressentir de la détresse morale à se savoir incapables de délivrer une solide qualité de service aux dénonciateurs, victimes et autorités académiques. Qu'ils soient *ombudsman*, « référents intégrité » dans les établissements français, directeurs d'écoles doctorales, présidents de comités de discipline, directeurs du Bureau des droits d'auteur, etc., nous constatons que les RDA ne se sentent pas non plus toujours soutenus de manière significative par leurs institutions quand ils sont confrontés aux conséquences d'une délinquance grandissante et sophistiquée.

Lorsque nous conduisons des médiations, nous sommes en contact étroit avec des RDA et construisons des dossiers de preuves pour aider les victimes à faire valoir leurs droits, nous assistons à leur surprise face au déni (et souvent à la colère) de leurs collègues ou de leurs supérieurs fautifs. Alors qu'ils se sont sincèrement engagés dans la défense de l'éthique dans le champ professionnel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, leur malaise face à leur difficulté d'action

---

<sup>1</sup> RDA : Référents en déontologie académique.

se concrétise parfois par un désengagement ou par la démission. Ce n'est donc pas une question de courage personnel au-delà du soutien de leur établissement qui importe. Ce qui compte est de sposséder la clé qui permet de mobiliser les dispositifs et les personnes. Cette clé est « la confiance » qu'ils ont en eux et en leurs possibilités réelles d'action.

Car notre monde académique est fondé sur la confiance. Richard Horton, rédacteur en chef de *The Lancet*, en pleine tempête suite à la rétractation d'un article frauduleux, en août 2020, écrit : « Nous faisons confiance à ce que nous disent les auteurs des articles scientifiques... S'ils nous disent qu'il y a une base de données et qu'ils signent une déclaration affirmant qu'elles sont fiables, nous leur faisons confiance, tout comme les *reviewers* extérieurs à qui nous demandons d'évaluer leurs travaux. » (Morin & Benkimoun, 2020). Parlons donc de confiance. Dans un univers de violence symbolique, est-elle une utopie ou une possibilité réelle d'action pour réinstaurer l'intégrité au cœur de notre système académique ?

Dans cet article, nous interrogerons le concept de confiance comme moteur des relations entre acteurs, mais aussi comme tension cognitive et affective qui transforme la motivation en volonté de s'engager pour renforcer la déontologie académique (Smith & Barclay, 1997). Nous avons exploré ce que sont les ancrages de cette confiance dans un univers incertain, une information floue et des situations et des normes réglementaires imparfaites. Pour tenter une réponse, nous sommes allés à la rencontre des RDA avec deux enquêtes ouvertes et nous avons fait appel à des témoins pour exprimer par écrit leurs expériences et leurs doutes sur les thèmes abordés lors de notre dernier colloque à Coimbra, les 30 et 31 octobre 2020.

## 2. Du concept insaisissable de confiance au concept pragmatique de proximité

Nous nous méfions des termes vagues à l'IRAFPA. Vagues d'avoir été trop utilisés, vagues d'espoirs jamais réalisés, vagues d'une action rarement conduite à terme. La confiance est de ceux-là : Google Scholar nous indique plus de 700 000 références pour « confiance » et plus de 3 millions de références pour « *trust* ». Heureusement, nous avons appris à manier nos langues d'expression. Car, nous avons trois langues dans notre métier de chercheurs : notre langue maternelle pour penser, l'anglais (quand ce n'est pas le *globish*) pour publier, et le sous-entendu. Le sous-entendu est à notre métier ce que la *Saudade* est aux Portugais. C'est la langue de notre omerta. C'est « tout le monde savait qu'untel était un fraudeur » lorsqu'untel finit par être condamné. C'est la phrase subtile : « Ce type n'a aucune morale » qui se traduit par « C'est un ambitieux qui écrase ses collègues pour réussir. » Construire le corpus de l'IRAFPA implique d'analyser en permanence cette troisième langue pour débusquer les zones d'ombre de notre métier, avant de valider les concepts que nous intégrons à nos discours.

Ainsi, pour travailler sur le concept de « confiance », nous avons procédé comme usuellement par une revue de littérature interdisciplinaire. La plupart des définitions présentent la confiance comme une croyance (Rotter, 1971 ; Schurr & Ozanne, 1985) ou comme une attente positive à l'égard du partenaire (Doney & Cannon, 1997). Mais les perspectives varient selon les buts des disciplines. Par exemple, en psychologie sociale (Deutsch, 1958 ou Lewicki & Bunker, 1995) et en sociologie (Lewis & Weigert, 1985), les chercheurs soulignent que la confiance est l'élément fondateur de tout échange. Elle serait donc un facteur essentiel pour la stabilité et la continuité de la relation dans le temps (Karpik, 1996). En économie, pour des auteurs comme Dasgupta (2009), la confiance est un construit qui a son origine dans un calcul cognitif. La confiance est aussi élaboration consciente et coordonnée (Mangematin, 1999 ; Jarvenpaa *et al.*, 1998). Toutes ces définitions de la confiance la situent comme une variable intervenante entre une motivation profonde et un comportement effectif. Ce qui n'aide en rien à la conceptualiser.

Comment pourrions-nous aider les référents en déontologie académique à accroître leur confiance en eux-mêmes, si nous ne savons pas en exprimer les dimensions pragmatiques ? Si nous nous référons à Peirce (1978), nous sommes en mesure de distinguer pour l'*objet* de référence (ici la confiance), le signifié que recouvre ce terme dans notre univers de ses signifiants, c'est-à-dire des signes que nous donnent à interpréter nos répondants. La subtilité des analyses qualitatives inductives repose sur la distinction entre l'*index* (ou indice) qui montre quelle est la connexion directe avec l'objet et la remarque *iconique* qui dénote de la proximité de l'émetteur avec l'objet désigné. Par exemple, nombre de nos répondants répliquent spontanément par « lois et règlements » quand on les interroge sur leurs moyens d'action, alors que d'autres nous indiquent les pairs avec qui ils débattent des cas. Quant au *symbole* qu'ils utilisent dans leurs réponses, pour nous parler d'un cas ou répondre à une question ouverte, cela requiert une connaissance fine de la culture que nous n'avons pas toujours. Par exemple, les dénonciations anonymes sont, en France, encore très connotées à la collaboration avec l'ennemi durant la dernière guerre mondiale. Ce qui est pratique « anonyme » chez des lanceurs d'alerte est donc très peu toléré. Par contre l'« omerta » est largement convenue parce que l'omerta est reliée au privilège de ceux qui sont assez haut placés pour être les « informés », dans un pays qui reste attaché aux attributs « royaux » (tout en ayant coupé la tête d'un roi).

Pour passer du concept à l'action, de la motivation à la décision, chacun de nous est enclin à s'appuyer sur ce dont il se sent le plus proche. Knoblen et Oerlemans (2006) identifient dans leur revue de la littérature la nature complexe de cette proximité qui peut être conçue comme proximité géographique, proximité organisationnelle, proximité culturelle, proximité institutionnelle, proximité cognitive, proximité technologique et proximité sociale. Certains lieux, certains pays, s'inclinent à se sentir plus proches des règlements et des processus normés et de dispositifs formels. Nous pensons bien sûr aux États où le droit règne en arbitre. Dans d'autres pays, plus latins, on recherchera d'abord une proximité interpersonnelle pour débattre la déontologie académique. Nous avons également constaté, par exemple, que selon la culture du lieu où ils ont obtenu leur doctorat, nos interlocuteurs se sentent aussi plus spontanément attirés par l'une ou l'autre de ces dimensions, et ils se retrouvent parfois en état de dissonance cognitive avec leurs collègues directs une fois rentrés dans leur pays. Car il est difficile de communiquer si les corpus sont différents et cette incompréhension peut être la source d'une certaine violence symbolique. Nos recherches (voir encadré ci-après) ont pour objectif de présenter les dimensions de cette confiance dont tous les RDA ont besoin pour être en mesure de communiquer et d'agir.

#### Les études de l'IRAFPA 2020

Nous avons réalisé une enquête (par questionnaires ouverts) auprès d'*ombudsman* et de personnes impliquées dans la gestion des cas de conflits et de médiation liés à l'intégrité, mais aussi de directeurs d'études doctorales. Notre sollicitation couvrait un panel au Canada, au Brésil, en Suisse, en France, au Portugal et en Roumanie, en janvier et février 2020. Le questionnaire ouvert comportait 21 questions couvrant 6 thèmes : thème 1 : identification des faits ; thème 2 : les directives institutionnelles ; thème 3 : la communication interne et externe ; thème 4 : le suivi et le contrôle ; thème 5 : formation des enseignants et des étudiants ; thème 6 : traitement des plaintes et médiation.

Une première observation générale est qu'un taux de réponse de 20 % peut être considéré comme faible avec un panel de personnes identifiées comme étant en situation de responsabilité tels des directeurs d'écoles doctorales par exemple. Certaines se défontent sur d'autres responsables : « Il existe des cours optionnels ou obligatoires de quelques heures à l'intégrité et que cela leur semble suffisant » ou « j'informe le commissaire aux infractions ». Nombreuses sont celles qui nous disent très simplement ne pas pouvoir nous répondre parce qu'elles ne bénéficient pas d'un recul

suffisant. D'autres ne voient que les fautes lourdes sans considérer que la déontologie est une pratique quotidienne.

Des rapports intermédiaires ont été publiés en ligne à propos de la problématique particulière, en France des « référents intégrité d'université » (Bergadaà, 2020b), et de celle des directeurs d'écoles doctorales (Bergadaà, 2020c) sur la base des 30 premiers questionnaires remplis. S'agissant d'une analyse qualitative, l'examen en profondeur de 30 réponses détaillées est suffisant pour réaliser une analyse flottante, mais bien sûr pas pour proposer une structuration du champ ni une représentation sociale du concept d'intégrité dans les établissements, et certainement pas de profil par zones géographiques.

Nous avons donc complété cette première analyse flottante par l'analyse sémiotique des réponses de 30 directeurs d'écoles doctorales, de 10 membres de rectorats ou présidences d'université et de 8 administratifs en charge des questions d'éthique et d'intégrité. Nous avons également demandé à 25 personnes avec qui nous avons conduit des médiations au cours des 10 dernières années de réagir aux thématiques traitées lors du Colloque international de recherche et action sur l'intégrité académique (30-31 octobre 2020). Pour approfondir le travail linguistique sur le concept de confiance au travers des dimensions de proximité, nous avons mis en œuvre la méthodologie proposée par Guilhaumou (2002), Charaudeau (1983, 2004) et Kerbrat-Orecchioni (1980).

Le schéma ci-dessous illustre les cinq principaux axes de proximité – ou dimensions de la confiance – que nous avons induits de nos analyses. Ces axes sont définis par les « observables » explicites qui nous ont été fournis en réponse à nos questions ou spontanément, s'agissant toujours de questions ouvertes de notre part. Ce sont ces observables qui tissent le fil de notre présentation ci-après. Notons qu'en analyse de données qualitatives nous parlons de « saturation de données » lorsque nous ne trouvons plus rien de nouveau dans des réponses et qu'il ne servirait à rien de réaliser des entretiens complémentaires. C'est après avoir élaboré la figure 1 que nous avons cherché les définitions des termes anglais de « *trust* » et de « *confidence* ». Pour faire simple, le « *trust* » est une évaluation subjective qui repose sur les relations interpersonnelles, laquelle engage le ou les partenaires, mais qui ne peut pas être exigée. Nous reconnaissons bien ici les deux dimensions de proximité identitaire et de proximité de réseau de la figure 1. De son côté « *confidence* » est plus factuel et objectif, relevant des dispositifs institutionnels. Nous reconnaissons les deux dimensions de proximité de processus et de proximité technologique de la figure 1. La proximité fonctionnelle n'a pas de traduction formelle en anglais.

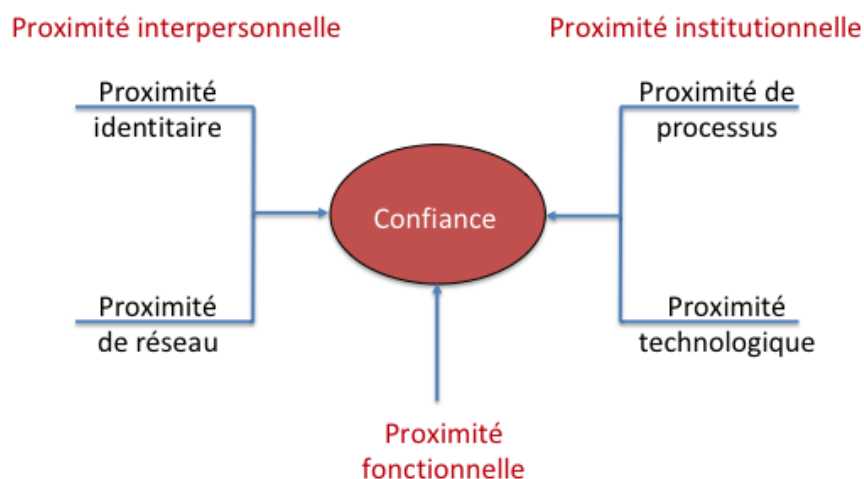


Figure 1 : Les dimensions de proximité du concept de confiance

### 3. Les dimensions de proximité interpersonnelle qui forgent la confiance

La confiance interpersonnelle est définie comme une orientation vers les personnes en général, fondée sur des expériences antérieures et par laquelle on peut compter sur une personne ou sur un groupe (Rotter, 1971). Cette situation crée une interdépendance opérationnelle et sociale, qui développe un sentiment de communauté chez les partenaires. Elle se traduit par « *trust* » en anglais. Cette proximité dont nous parlent les référents en déontologie académique a deux dimensions.

#### 3.1. La proximité identitaire

Cette proximité identitaire est, dans l'idéal, considérée comme le ciment d'une collectivité fondée sur le service de la connaissance. Les victimes et les témoins qui s'adressent à l'IRAFPA pour solliciter un acte de médiation se disent insécurisés par une trop grande dispersion, dans leur environnement, des responsabilités cognitives (qui est leur référent ?) et administratives (y a-t-il un *ombudsman* ? Un référent de l'éthique ?). Elles sont aussi perturbées par la distance à la fois dans le temps et dans l'espace entre leur mal-être et ce qui devrait être le récepteur de leur cri d'alarme. Ainsi nombreux déclarent ne pas se sentir proches du référent éthique de leur établissement, pourtant supposé les prendre en charge, voir s'en méfier en considérant qu'il est d'abord au service de la présidence de l'université, qui de fait, l'a nommé.

Qu'ils se rassurent, les RDA vivent également une crise existentielle. Nombre d'entre eux sont frappés par le fait que notre métier semble avoir perdu en prestige. Certains craignent que la connaissance des faits de type « #j'aiétégrugé » détériore encore cette image publique. Ils nous racontent constater au quotidien l'importance croissante des conflits entre auteurs qui cherchent un médiateur. Ils sont également sollicités lors de conflits entre directeurs de thèse et doctorants. En l'absence de dispositifs en la matière, ils ne disposent pas de base de travail et leur rôle se borne le plus souvent à trouver un terrain diplomatique de consensus. Nombreux sont aussi ceux qui regrettent de ne pas trouver d'espace de discussion de ces problématiques avec leurs pairs. Ils ressentent alors un sentiment d'isolement.

Un deuxième observable signifié par les répondants est le sentiment de ne plus appartenir à une « communauté de destin » (Bergadaà, 2020a) tirée par l'objectif de faire avancer la connaissance. La plupart des répondants qui soulèvent ce point croient que les chercheurs ne sont pas assez sensibilisés aux problèmes éthiques. Ces « *watchdogs* » (au sens de Bramstedt, 2020) ont ainsi de la difficulté à discuter sereinement d'intégrité. Les personnes mises en cause se braquent dans une posture de défense et le processus de médiation leur semble se dérouler en terrain glissant. Dans ce contexte, le médiateur n'est pas en mesure de remplir son rôle essentiel d'agent de promotion de la confiance entre les parties et se décourage.

Il faut également relever un autre observable de cette proximité identitaire : le doute grandissant à propos d'une inégalité factuelle entre ceux qui respectent leur devoir de fonctionnaires en servant leur institution et la collectivité, et ceux qui ont un profil de purs chercheurs. Des responsables de l'intégrité se plaignent d'avoir toujours plus de responsabilités alors que leurs collègues qui publient uniquement pour leur intérêt de carrière sont davantage choyés par leurs autorités. Pour certains, il est également douloureux de voir qu'un grand nombre de faux concepts circulent *via* les publications et que personne ne semble s'en émouvoir. Ils placent cet état de fait sur le compte d'un individualisme grandissant et de la contrainte de suivre la pensée dominante soumise au diktat du *publish or perish*.

Enfin, un quatrième observable rend cette proximité plus difficile à ressentir : les RDA sont pris en tenaille par les pouvoirs des recours. Leur sentiment de perte d'importance s'intensifie à mesure que les mécanismes de conformité gagnent du terrain dans les établissements d'enseignement et de recherche. De ce fait, ils sont parfois écoutés après les conseillers juridiques des établissements, ou les avocats des parties en présence. Deuxième contrainte : les médias se saisissant des cas peuvent faire vaciller les dispositifs de médiation si des fuites se produisent au cours des procédures

d'enquête. Enfin, dans certains pays, les contraintes légales, par exemple le délai de prescription ou les droits d'auteur, empêchent les RDA d'agir.

### **Comment restaurer et renforcer cette proximité identitaire ?**

Pour éviter ce cloisonnement et permettre à chacun d'échanger et de rompre l'isolement, l'IRAFPA propose des colloques et des débats, par exemple autour du présent ouvrage. Car, il ne suffit pas à chacun de savoir qu'il existe des experts auxquels il pourrait faire appel, mais aussi de comprendre le corpus de référence de ces experts. Ainsi, un référent en déontologie qui ne se fierait qu'à ses convictions en matière d'éthique de la conviction risquerait de ne se référer qu'aux règlements et normes formels (s'ils existent dans son établissement). Il passerait à côté des arguments d'un autre RDA qui lui se référerait à une éthique de la responsabilité et qui appuierait son argument et son discours sur une gestion des conséquences des actes délictueux (Bergadaà, 2020a). C'est par l'échange d'un débat respectueux et profond que se renouent des liens de proximité interpersonnelle et que s'accroissent leurs qualités d'empathie.

### **3.2. La proximité de réseau**

Nous vivons dans un monde de réseaux. Nos écrits et nos publications se diffusent au sein de réseaux fondés sur des recherches spécifiques classées par disciplines et par niveaux de difficulté et d'audience (*A Journals, B Journals, conférences, workshops...*). Au sein de ces réseaux, la recherche de la valeur ajoutée de nos travaux se traduit aujourd'hui par des index de citations et des fonds alloués au regard de la productivité. Ces réseaux sont essentiels et il n'est donc pas étonnant qu'un RDA se sente plus proche des membres de ses réseaux que de ses collègues directs. D'autant plus que son rôle le conduit à une posture solitaire en raison de la confidentialité requise des dossiers de plainte, de médiation et d'enquête.

Un premier observable repose sur le constat que la structure de ces réseaux peut cristalliser les situations. Certains RDA dénoncent le recrutement de chercheurs sur affinités et non pas sur des compétences réelles. De ce fait, ils peuvent se trouver pris en tenaille entre des luttes de clans qu'il leur est demandé d'arbitrer. Leur posture est d'autant plus inconfortable qu'ils connaissent bien le principe de l'escalier : qui s'élève au-dessus des autres dans une posture d'*ombudsman*, de référent en matière d'éthique, de directeur de l'école doctorale, un jour ou l'autre devra redescendre l'escalier et fatalement recroiser ceux qu'il avait observés en posture gênante. Logiquement, certains RDA cherchent donc des passerelles qui leur évitent de retourner à leurs fonctions de professeurs-chercheurs par les mêmes escaliers. Ils peuvent aussi choisir de ne pas réintégrer leurs anciennes fonctions. Ils passent de poste en poste en tant que RDA. Nous avons observé combien il était courant de voir des référents en matière d'éthique, anciens directeurs d'écoles doctorales, se destiner à devenir vice-présidents d'université ou vice-recteurs. Ainsi, une proximité de réseau se transforme en une bureaucratisation propice à une certaine omerta de caste.

Le deuxième observable repose sur le principe du qui veut le mieux peut parfois le moins. Ainsi, il advient que les candidats à ces postes de RDA, si éloignés du métier traditionnel de professeur-chercheur, se fassent rares. On assiste alors à un cumul de fonctions avec des personnes occupant des postes clés dans une logique de pouvoir et, de fait, verrouillant la libre circulation des informations et du débat démocratique. Le risque n'est plus seulement la bureaucratisation, mais la cristallisation de ce qui devrait rester fluide et dynamique : nos réseaux académiques. Ainsi, en analysant les réponses fournies par les « référents intégrité » de France, tous membres d'un réseau

formel de l'OFIS<sup>2</sup>, nous constatons... qu'ils ne communiquent simplement pas entre eux. La plupart attendent des directives *top-down* qui s'éternisent et ils font simplement de leur mieux.

#### **Comment restaurer et renforcer cette proximité de réseau ?**

Contre le découragement qui gagne nombre de RDA qui luttent à la fois contre la bureaucratisation et la cristallisation de leurs réseaux supposés, l'IRAFPA a créé une chaîne de WebTV qui propose aux RDA, mais aussi à tous, des capsules vidéo thématiques, des émissions de débat, des études de cas en ligne, etc. Nous leur envoyons aussi périodiquement la lettre de l'IRAFPA pour leur permettre de participer à un réseau qui s'efforce de dédramatiser les situations en parlant très concrètement de ce qu'ils vivent au quotidien.

## **4. Les dimensions de la proximité institutionnelle**

Dans une situation d'incertitude, l'individu remet une part de sa décision d'engagement à une entité extérieure puisqu'une partie de l'action échappe à son contrôle et à ses connaissances (Karpik, 1996). La confiance institutionnelle est attachée à une structure formelle qui garantit l'engagement effectif des acteurs. Elle se traduit par « *confidence* » en anglais. Elle repose, dans cette recherche, sur deux dimensions de proximité notoires.

### **4.1. La proximité de processus**

Cette proximité recouvre non seulement les dispositifs instaurés dans différents pays et institutions, mais également la familiarité qu'en ont les RDA. Ainsi, l'université du Monténégro qui a instauré un dispositif complet avec l'accompagnement de l'IRAFPA (Peković *et al.*, 2021), a dû attendre qu'une loi nationale soit promulguée pour définir son propre périmètre d'action. Parfois également, nos répondants avaient connaissance de l'existence de normes et de règlements, mais ils ne savaient ni comment ni où les trouver dans les cas précis où ils devaient intervenir.

Un premier observable très sensible est que dans les pays anglo-saxons, mais aussi au Québec, ou en Suisse, les RDA se tournent spontanément et d'abord vers la réglementation et les mécanismes de conformité. On peut alors s'étonner du caractère récent des actions formelles. Ainsi, le gouvernement français a commandité le rapport Corvol (2016) pour mettre en place un dispositif national et le gouvernement du Canada (Secretariat on Responsible Conduct of Research [Canada] *et al.*, 2016) a sollicité ses trois organismes de recherche nationaux pour élaborer des directives décrivant « les responsabilités et les politiques connexes qui s'appliquent aux chercheurs, aux établissements et aux organismes ». Cependant, si ces directives se répandent maintenant, ce n'est pas pour autant que les RDA se fient aveuglément à ces normes. Lorsque nous leur demandons d'exprimer en quoi elles consistent, la variance entre les institutions au sein des mêmes pays est grande. Il semble que chaque établissement établisse ses propres règlements lesquels concernent d'ailleurs généralement les étudiants et non les chercheurs. Il y a ainsi presque autant de définitions du « devoir de réserve », du « devoir de fonctionnaire » et de la « liberté académique » qu'il y a d'établissements dans un même pays.

Un autre observable est l'absence ou la variabilité des dispositifs mis en place au sein même des institutions. Les RDA ne savent pas comment procéder pour définir un comité d'enquête, par exemple. Or, cela fait plus de quinze ans que l'IRAFPA en appelle, dans les cas majeurs de fraude ou de plagiat, à des commissions indépendantes pour éviter les conflits d'intérêts. Or, deux de nos répondants seulement ont défini cette dimension comme méritant de l'attention. Par ailleurs,

---

<sup>2</sup> <https://www.hceres.fr/fr/ofis>

certaines pays se trouvent coincés par une législation qui oblige, par exemple, les présidents d'université à porter plainte eux-mêmes pour déclencher une enquête interne. On imagine alors la durée du processus (Soufron, 2021). Quant aux bilans annuels des fraudes et des plagiat qui permettraient de savoir anticiper et d'avoir des procédures préventives, ils sont tout simplement inexistants. Pourtant, nous avons posé la question précisément. Mais ces bilans, quand ils existent, ne concernent que les étudiants. Au Canada, les doyens pourraient traiter des cas de manquement à l'intégrité à condition que l'information remonte jusqu'à eux. Mais il n'y a pas de dispositif simple garantissant la protection des lanceurs d'alerte, pas plus qu'il n'y a de dispositif de bilan.

Un troisième observable dérange nos répondants : l'accès aux bons experts. Au Canada, il semble clair que l'on sache à qui transférer les dossiers selon la nature du problème soulevé. Par exemple, de mobiliser, selon les cas de responsable du Bureau du droit d'auteur ou le Bureau de la conduite responsable en recherche (université de Montréal, s. d.). D'autres répondants ne nous parlent pas d'experts, mais de personnes d'influence. Néanmoins, le fait de qualifier l'expertise pose problème si cela conduit à confier le rôle de RDA à des administratifs et non à des chercheurs. Ainsi, un conseiller juridique n'a pas la même appréhension des problèmes que les chercheurs. Si l'on nous dit « plagiat », nous pensons spontanément « œuvre de l'esprit » et donc « atteinte à la personnalité inaliénable », alors qu'un juriste nous répondra en « droit d'auteur prescriptible ».

#### **Comment restaurer et renforcer cette proximité de processus ?**

Concernant cette proximité de processus, deux articles de cet ouvrage (Benghozi, 2021 ; Peković *et al.*, 2021) présentent les actions de l'IRAFPA. Assurer l'intégrité scientifique suppose une institutionnalisation des pratiques d'intégrité par le partage d'un cadre de référence avec l'ensemble des acteurs. Il s'agit de considérer les différents registres d'action auxquels les institutions doivent apporter des réponses face aux cas possibles de manquements : principes directeurs, implication des responsables, communication, suivi et contrôle, formation, traitement des plaintes et sanctions.

#### **4.2. La proximité technologique**

Nous avons recueilli peu d'éléments utiles concernant cette dimension. Le premier observable est le cri du cœur de la plupart des RDA : le logiciel antiplagiat ! Sauf qu'il n'est pas toujours accessible et qu'il est loin de constituer une solution miracle. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'analyse réalisée par Eck (2021). Un deuxième observable est qu'il semble étrange d'être remerciés à l'occasion de notre enquête par de nombreux collègues pour les informations que nous diffusons sur le site de l'IRAFPA<sup>3</sup> ou sa page LinkedIn. La création de portails d'informations nous semblerait relever de leurs institutions. Cependant, les rares répondants qui ont indiqué faire usage de plateformes d'information paraissent dubitatifs, dans la mesure où elles ne leur semblent pas orientées vers les utilisateurs. Pire, quand elles existent, elles sont parfois utilisées pour leur demander de remplir des formulaires de description de leur travail ou des cas qu'ils traitent, ce qui leur semble être une perte de temps.

#### **Comment restaurer et renforcer cette proximité technologique ?**

Il semblerait indispensable de créer autour des outils de l'Internet un type spécifique de modélisation fondant l'intégrité. Ainsi, il ne s'agit pas de faire du site Internet le reflet de l'organisation actuelle, mais bien de créer une organisation d'un nouveau type intégrant culture

---

<sup>3</sup> <https://irafpa.org>

scientifique et proximité technologique. Il s'agit d'analyser en quoi le recours à l'informatique a oblitéré les débats méthodologiques parmi les chercheurs et donné une illusion d'objectivité. Entre les boîtes noires que sont les logiciels commerciaux et les outils généralistes inadaptés à des pratiques scientifiques, les chercheurs se débattent au quotidien dans un écosystème numérique de plus en plus labile, à la gouvernance incertaine. Par ailleurs, la création de plateformes de conseil et de communication entre de multiples acteurs ne semble pas si difficile quand nécessité fait loi (Ajmi, 2021). Ces plateformes, qui fleurissent sur la toile, pourraient servir de portail d'information, mais aussi de lieux de débat. Elles pourraient être enrichies par les apports des uns et des autres. Cela n'existe pas encore au niveau des institutions.

## 5. La proximité fonctionnelle

Quels sont les leviers de la fonction des RDA qui leur permettraient d'agir vite quand ils sont confrontés à un cas de manquement à l'intégrité ? La question peut sembler pernicieuse dans la mesure où nous observons qu'une grande partie de leur cahier des charges ne semble pas clarifiée. Prenons l'exemple des « référents intégrité » de France qui, durant quelques années, ne devaient pas traiter de cas particuliers ni faire œuvre de médiation. Leur rôle semblait conçu uniquement pour procéder à la mise en place de règlements généraux et de dispositifs institutionnels. Face au nombre croissant de plaintes, l'IRAFPA travaille aujourd'hui avec plusieurs d'entre eux pour les aider dans la prise en charge de dossiers problématiques au plan déontologique.

Le premier observable de cette proximité fonctionnelle relève des compétences spécifiques pour lesquelles les RDA sont choisis, élus ou nommés. Sauf à dire que nombre d'entre eux sont des professeurs à la retraite, il semble qu'il n'y ait pas de compétences distinctives recherchées. Ainsi, les « référents intégrité » de France sont nommés par les présidents d'université dont ils relèvent au plan administratif et hiérarchique. Parfois, les « *watchdogs* » se sont portés volontaires, car ils ont été les témoins impuissants d'une fraude ou ils ont été impliqués dans une commission d'enquête et souhaitent mettre leur réflexion au service de la collectivité. Mais tout semble affaire de subjectivité et la grande majorité de nos répondants n'a pas su répondre à la question de savoir quel était leur profil.

Le deuxième observable est clairement l'absence quasi unanime de formation concernant les RDA. Certes, ils peuvent avoir suivi un séminaire sur l'intégrité en général (par exemple ceux offerts par le CNRS en France), mais ils ne paraissent pas recevoir de formation spécifique à la conduite des cas d'inconduite. La plupart procèdent par analogie élémentaire avec les quelques cas où ils ont été personnellement impliqués. Les simples techniques de médiation ou de montage de dossiers de preuves semblent inconnues à la très grande majorité des RDA. Et s'ils nous entretiennent de l'obligation d'une formation (c'est-à-dire à l'éthique), c'est pour mieux viser les jeunes maîtres de conférences ou des doctorants, jamais eux-mêmes. Aucun n'a distingué les concepts de morale, déontologie, éthique et responsabilité – qui pourtant s'ancrent dans des réalités bien différentes – et pas davantage de différence entre copyright et droit d'auteur qu'entre calomnie et diffamation. Ils n'ont simplement pas acquis le vocabulaire spécialisé de la fonction qu'ils occupent.

Un troisième observable est connoté à un certain agacement de leur part : c'est le fait d'avoir peu d'information à leur disposition leur ôtant toute chance de faire acte performatif par une parole qui s'impose (Austin, 1970). Ainsi, certains se plaignent de ne pas inspirer suffisamment la confiance pour avoir les moyens d'agir. Par exemple, nombre de directeurs d'Écoles doctorales ne sont saisis de situations de conflit que lorsque la situation a dégénéré. Ne pouvant alors plus intervenir comme médiateurs, il ne leur reste plus qu'à changer le directeur de thèse d'un étudiant. Autre exemple, c'est souvent lorsqu'une thèse va être présentée devant un jury de complaisance qu'ils sont informés des défaillances et il est alors trop tard. Pour être en mesure de jouer un rôle de pleine responsabilité, ils souhaiteraient être informés en temps réel des situations problématiques qui se

présentent dans les institutions ou dans les entités. Plus problématique encore : ils n'apprennent souvent les cas les plus graves de manquement à l'intégrité que lorsque ceux-ci sont dévoilés par les médias. Dès lors, ils s'interrogent sur les attributs de leur fonction.

#### **Comment restaurer et renforcer cette proximité fonctionnelle ?**

La précision des périmètres d'intervention des RDA et la définition de leur cahier des charges relèvent de leurs institutions. Rappelons que, symboliquement (au sens de Peirce), ne pas être informé des cas majeurs signifie ne pas faire partie des personnes méritant considération dans un ordre académique hiérarchisé. Replacer l'intégrité au cœur du système académique appellerait donc une définition non ambiguë de cette fonction de RDA. Par ailleurs, lorsqu'ils sont impliqués dans les médiations avec l'IRAFPA, les « *watchdogs* » institutionnels reconnaissent la rigueur de nos méthodes et de nos procédures d'établissement des dossiers. Il leur suffit de participer à nos séminaires pour acquérir ces compétences.

Nous sommes conscients qu'il faut les former aussi vite que possible et aussi lentement que nécessaire aux outils que nous avons développés puis peaufinés tout au long de plus de 300 interventions de médiation à l'IRAFPA. C'est la raison pour laquelle des écoles d'été sont proposées avec un programme clairement établi pour combler ces lacunes (Popescu, 2021).

## **6. Conclusion**

Les études que nous avons menées au cours de l'année 2020 nous ont permis de proposer les dimensions opérationnelles du concept de confiance tel que vécu par les RDA ayant participé à notre travail. Les cadres institutionnels varient considérablement d'un pays à l'autre et d'une tradition universitaire à l'autre. Non seulement la législation et la réglementation sont parfois floues aux yeux de nos répondants, mais l'importance qui leur est accordée également. Les dimensions de la confiance se traduisent donc en proximités à géométrie variable qui n'impliquent pas seulement ou nécessairement une proximité culturelle ou purement géographique. Si la proximité institutionnelle facilite l'apprentissage collectif, la distance institutionnelle n'en est pas moins intrigante dans l'espace de réflexion que nous souhaitons nourrir. En tant qu'*interprétant final* (au sens de Pierce), notre objectif est de proposer un modèle générique pour favoriser le renforcement de la confiance en eux des RDA.

L'IRAFPA a un rôle à jouer dans le développement de la proximité interpersonnelle entre les référents, que ce soit sous sa dimension identitaire ou de réseau. Identifier et réunir des agents qui appartiennent à un même espace de l'intégrité académique implique de favoriser aussi une « proximité géographique temporaire » (Werker & Ooms, 2020) afin de construire une proximité organisationnelle et institutionnelle. Le colloque que nous avons organisé les 30 et 31 octobre 2020 à Coimbra nous encourage à suivre cette voie. Le partage des connaissances renforce la confiance mutuelle et la confiance en soi, mais aussi le sens de communauté d'action pour la défense de l'intégrité académique. Au-delà des différences que l'on constate entre des pays de cultures et de traditions différentes, voire entre des domaines scientifiques, il est possible et souhaitable de promouvoir une proximité cognitive qui permette de développer des modes de perception et d'action partagés en matière de déontologie des acteurs de la recherche et de l'enseignement.

Mais les univers institutionnels observés dans nos études ne communiquent que superficiellement, voire ne se comprennent pas. Qui s'étonne qu'il n'y ait pas de norme en matière de définition du plagiat, par exemple, mais une multitude ? Il est temps de pratiquer l'exercice démocratique qui consiste à débattre des dispositifs mis en place ici et là et d'échanger en toute transparence et honnêteté sur leurs forces et leurs failles. Pourquoi faut-il que les RDA s'adressent à nous

uniquement de manière bilatérale (et confidentielle) ? En fait, une construction démocratique de l'intégrité devrait se fonder sur des débats impliquant tous les RDA mais aussi les acteurs de la connaissance : chercheurs, encadrants, administrateurs et étudiants. Il y aurait alors une réconciliation entre les raisons d'être d'un métier et ses valeurs partagées. Peković *et al.* (2021) expliquent fort bien comment une approche holistique est possible dans un établissement où le recteur et les directeurs de facultés se sont avérés extrêmement motivés à travailler avec un simple coaching de l'IRAFPA. La proximité de processus, comme la proximité technologique, ont été renforcées, jour après jour.

Cependant, il est un point sur lequel l'IRAFPA ne peut remplacer les véritables responsables de l'intégrité académique que sont les présidents et recteurs d'établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de définir une fonction, dotée d'un cahier des charges et de moyens de travail. Ensuite, il s'agit de donner la liberté d'agir et, qui dit liberté, dit aussi totale transparence des faits qui se produisent dans un établissement. Les démissions fréquentes qui ont lieu ne semblent pas le fait d'individus, mais bien du manque de considération à leur égard. C'est à eux que cet article s'adresse, car nous pensons que le rôle de l'IRAFPA est de les aider à renforcer les cinq dimensions de la confiance que nous avons induites. Plus leur proximité avec elles augmentera et plus ils sauront les utiliser. C'est la flexibilité de mobilisation de l'une ou de l'autre, ou de plusieurs simultanément, qui renforcera leur confiance en leur pouvoir d'action.

## Références bibliographiques

Ajmi, O. (2021). Mise en place d'une solution d'e-surveillance des examens : Les pierres d'achoppement de la confiance. Dans M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Éditions EMS.

Almeida, F., Seixas, A., Gama, P. & Peixoto, P. (2015). *A fraude académica no Ensino Superior em Portugal: Um estudo sobre a ética dos alunos portugueses*. Éditions EMS. <http://dx.doi.org/10.14195/978-989-26-1070-2>

Austin, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Seuil.

Benghozi, P.-J. (2021). Quels modèles d'intégrité pour les écoles doctorales ? Dans M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Éditions EMS.

Bergadaà, M. (2020b). Analyse préliminaire « Établissements et Intégrité académique ». *Responsable*. <https://irafpa.org/recherche/etudes-en-cours/etude-en-cours-etablissements-2/>

Bergadaà, M. (2020c). Analyse préliminaire « Études doctorales et Intégrité académique ». *Responsable*. <https://irafpa.org/recherche/etudes-en-cours/etude-en-cours-etudes-doctorales/>

Bergadaà, M. (2020a). *LeTemps : Entre science et création*. Coll Les grands auteurs francophones. Éditions EMS - Management & Société.

Bramstedt, K. A. (2020). Integrity watchdogs, lap dogs, and dead dogs. *Accountability in Research*, 0(0), 1-5. <https://doi.org/10.1080/08989621.2020.1821370>

Charaudeau, P. (1983a). Comment le langage se noue à l'action dans un modèle socio-communicationnel du discours. De l'action au pouvoir. *Cahiers de linguistique française*, 26, 151-175. <http://www.patrick-charaudeau.com/Comment-le-langage-se-noue-a-l.html>

Charaudeau, P. (1983b). *Langage et discours : Éléments de sémiolinguistique ; (théorie et pratique)*. Hachette.

Corvol, P. (2016). *Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique*. [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/84/2/Rapport\\_Corvol\\_29-06-2016\\_601842.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/84/2/Rapport_Corvol_29-06-2016_601842.pdf)

- Dasgupta, P. (2009). Trust and cooperation among economic agents. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 364(1533), 3301-3309. <https://doi.org/10.1098/rstb.2009.0123>
- Deutsch, M. (1958). Trust and suspicion. *Journal of Conflict Resolution*, 2(4), 265-279. <https://doi.org/10.1177/002200275800200401>
- Doney, P. M. & Cannon, J. P. (1997). An Examination of the Nature of Trust in Buyer-Seller Relationships. *Journal of Marketing*, 61(2), 35-51. <https://doi.org/10.2307/1251829>
- Eck, N. (2021). Utiliser des logiciels de détection de plagiat : L'envers du décor ? Dans M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Éditions EMS.
- Guilhaumou, J. (2002). *Le corpus en analyse de discours : Perspective historique*. *Corpus*, 1, Article 1. <https://doi.org/10.4000/corpus.8>
- Jarvenpaa, S. L., Knoll, K. & Leidner, D. E. (1998). Is Anybody out There? Antecedents of Trust in Global Virtual Teams. *Journal of Management Information Systems*, 14(4), 29-64. <https://www.jstor.org/stable/40398291>
- Karpik, L. (1996). Dispositifs de confiance et engagements crédibles. *Sociologie du travail*, 38(4), 527-550. <https://doi.org/10.3406/sotra.1996.2284>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. A. Colin.
- Knoben, J. & Oerlemans, L. (2006). Proximity and inter-organizational collaboration: A literature review. *International Journal of Management Reviews*, 8(2), 71-89. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2370.2006.00121.x>
- Lewicki, R., Bunker, B., Bunker, B. B. & Rubin, J. Z. (1994). Trust in relationships: A model of development and decline. Dans B. Benedict Bunker & J. Z. Rubin, *Conflict, Cooperation and Justice* (pp. 132-173). Jossey-Bass.
- Lewis, J. D. & Weigert, A. (1985). Trust as a Social Reality. *Social Forces*, 63(4), 967-985. <https://doi.org/10.2307/2578601>
- Mangematin, V. (1999). La confiance : Un mode de coordination dont l'utilisation dépend de ses conditions de production. Dans C. Thuderoz, V. Mangematin & D. Harrisson (Éds.), *La confiance : Approches économiques et sociologiques* (p. 31-56). Gaëtan Morin. <https://hal.inrae.fr/hal-02838958>
- Morin, H. & Benkimoun, P. (2020). Richard Horton, patron du *The Lancet* : « Le COVID-19 montre une faillite catastrophique des gouvernements occidentaux ». *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/06/20/richard-horton-le-COVID-19-montre-une-faillite-catastrophique-des-gouvernements-occidentaux\\_6043590\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/06/20/richard-horton-le-COVID-19-montre-une-faillite-catastrophique-des-gouvernements-occidentaux_6043590_1650684.html)
- Peirce, C. S. (1978). *Écrits sur le signe* (G. Deledalle, Trad.). Seuil.
- Peković, S., Janinovic, J. & Vučković, D. (2021). Intégrité académique à l'université du Monténégro : Cheminement vers la certification. Dans M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Éditions EMS.
- Popescu, M. (2021). Former les sages de l'intégrité. Dans M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Éditions EMS.
- Rotter, J. B. (1971). Generalized expectancies for interpersonal trust. *American Psychologist*, 26(5), 443-452. <https://doi.org/10.1037/h0031464>
- Schurr, P. H. & Ozanne, J. L. (1985). Influences on Exchange Processes: Buyers' Preconceptions of a Seller's Trustworthiness and Bargaining Toughness. *Journal of Consumer Research*, 11(4), 939-953. <https://doi.org/10.1086/209028>

Secretariat on Responsible Conduct of Research (Canada), Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, Social Sciences and Humanities Research Council of Canada & Canadian Institutes of Health Research. (2016). *Tri-agency framework, responsible conduct of research*.

Soufron, J.-B. (2021). Quand les lanceurs d'alertes doivent entrer en scène : Péripéties et leçons d'un cas historique. Dans M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Éditions EMS.

Stuart, J. M. (1998). *L'Utilitarisme : Essai sur Bentham*. PUF.

Université de Montréal. (s. d.). *Conduite responsable en recherche*. La recherche - Université de Montréal. Consulté le 11 février 2021, à l'adresse <https://recherche.umontreal.ca/responsabilite-en-recherche/conduite-responsable/>

Werker, C. & Ooms, W. (2020). Substituting face-to-face contacts in academics' collaborations: Modern communication tools, proximity, and brokerage. *Studies in Higher Education*, 45(7), 1431-1447. <https://doi.org/10.1080/03075079.2019.1655723>